

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 05-01 du 7 juillet 2022

À VOS PARCS ET CANOPÉE – CONVENTIONS ET AVENANT AVEC LES ASSOCIATIONS NATURALISTES, DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs e de moyens du 27 octobre 2021 avec VFAR,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions annuelles et l'avenant, dont les projets sont ci-annexés, entre le Département et les organismes suivants : LPO-IDF, OPIE, SRHM, Graine-IDF, Planète Sciences et VFAR ;

- ATTRIBUE des subventions pour un montant de :

- 66 000 euros pour la Ligue de Protection des Oiseaux - LPO-IDF ;
- 17 000 euros pour l'Office Pour les Insectes et leur environnement - OPIE ;
- 7 500 euros pour la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil - SRHM ;
- 5 500 euros pour le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Ile-de-France - GRAINE IDF ;
- 10 000 euros pour Planète Sciences ;



- 11 360 euros pour les Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs – VFAR ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer cet avenant et ces conventions.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.